

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# FCP FCM NEW DEAL (Part P)

FR0011502947 – OPCVM coordonné (UCITS IV) géré par C&M Finances

## I. OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

### □ Stratégie d'investissement

- FCM NEW DEAL est un OPCVM de classification « Actions internationales », sur la thématique du changement de statut énergétique des Etats-Unis, dont l'objectif de gestion est d'obtenir la performance la plus élevée sur une période de 5 ans. Pour atteindre l'objectif de gestion, C&M Finances investit principalement sur des actions (au moins 60% de l'actif net). L'univers est couvert par des valeurs bénéficiant des évolutions majeures dans le domaine de l'énergie aux USA. Pour cela, C&M Finances investit à travers les marchés actions mondiaux, sur des titres bénéficiant du changement de statut des USA en tant que producteur et exportateur d'énergies (gaz, pétrole...).
- La thématique couvre un large spectre de secteurs et de pays, qui pourront être favorisés par la baisse du prix de l'énergie. Sans être exhaustif, la liste peut couvrir des secteurs comme la chimie, le secteur parapétrolier, les fournisseurs d'équipements et d'infrastructures, le transport, l'eau... L'univers d'investissement est susceptible de s'élargir à d'autres pays. Le fonds pourra investir sur des OPCVM (dont des ETF - Exchange-Traded Funds) coordonnés ou non jusqu'à 10% de son actif net et sur des titres de créances et instruments du marché monétaire jusqu'à 40% de son actif net (sans contrainte géographique ou de notation minimale). Le fonds pourra également investir sur des actions de petites et moyennes capitalisations ainsi que sur les pays émergents. L'indice de référence est le MSCI World Energy sector (calculé en euros, dividendes nets réinvestis).
- L'investissement en actions sera réalisé en fonction de l'analyse macro-économique afin de déterminer les secteurs puis à partir de critères de management, de taux de croissance des bénéfices par action et du PER (Price Earning Ratio) pour sélectionner les entreprises. L'investissement en OPCVM de toutes classifications fait l'objet d'une approche duale, quantitative et qualitative, en privilégiant, la transparence de la stratégie, la qualité et la stabilité de l'équipe de gestion et de son process, et enfin l'approche rendement risque.
- L'OPCVM a un indice de référence : l'indice MSCI World Energy sector, calculé en euros et dividendes nets réinvestis. Les éléments relatifs à l'indice sont disponibles à l'adresse : <http://www.msci.com/>.

L'indice de référence ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance. La gestion de cet OPCVM n'est ni indicielle, ni à référence indicielle. Aucune corrélation n'est recherchée avec l'indice de référence. En conséquence, la composition du portefeuille ne suit pas celle de l'indice et la performance de FCP peut s'éloigner durablement de cette référence.

- Actions : jusqu'à 100% de l'actif net.
- Titres de créances : jusqu'à 40% de l'actif net dans des titres libellés en euros. FCM New Deal peut également investir dans des titres de créance émis par les Etats-Unis dans la limite des ratios réglementaires. Le FCP peut investir à titre accessoire dans des produits de taux non libellés en euros ou en dollars américains.

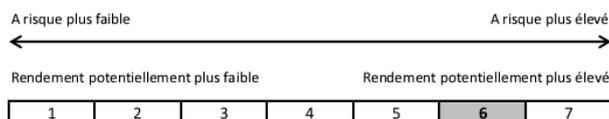
### □ Caractéristiques essentielles de l'OPCVM

- Les investisseurs peuvent obtenir quotidiennement le rachat de leur part sur demande auprès du dépositaire
- L'investissement sur les différentes classes d'actifs sera réalisé sans contrainte géographique.
- La gestion du fonds est totalement discrétionnaire.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

### □ Autres informations

- La gestion de trésorerie est effectuée, entre autre, à travers la détention d'instruments du marché monétaire et obligataire euro et hors euro.
- L'investissement sur des instruments dérivés permet de se couvrir ou de s'exposer sur les actions, les devises. La somme des engagements liés aux dérivés est limitée à 100% de l'actif net. Le recours aux dérivés se fait sans recherche de surexposition. Les ordres de souscription et de rachat seront reçus chaque jour avant 11 heures auprès du dépositaire, BNP-Paribas Securities Services. Ils seront exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour calculée en J+1 (donc à cours inconnu), le règlement livraison intervenant en J+3.
- FCM New Deal est soumis au risque de change, pouvant aller de 0 à 100% de l'actif net.
- Durée de placement recommandée : 5 ans minimum

## II. PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT



### □ Explication et principales limites

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le capital investi n'est pas garanti.
- Cet indicateur se situe au niveau 6 en raison du potentiel d'investissement de ce FCP. Le niveau de l'indicateur est représentatif de la volatilité des marchés sur lesquels le fonds est investi.

### □ Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
- La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

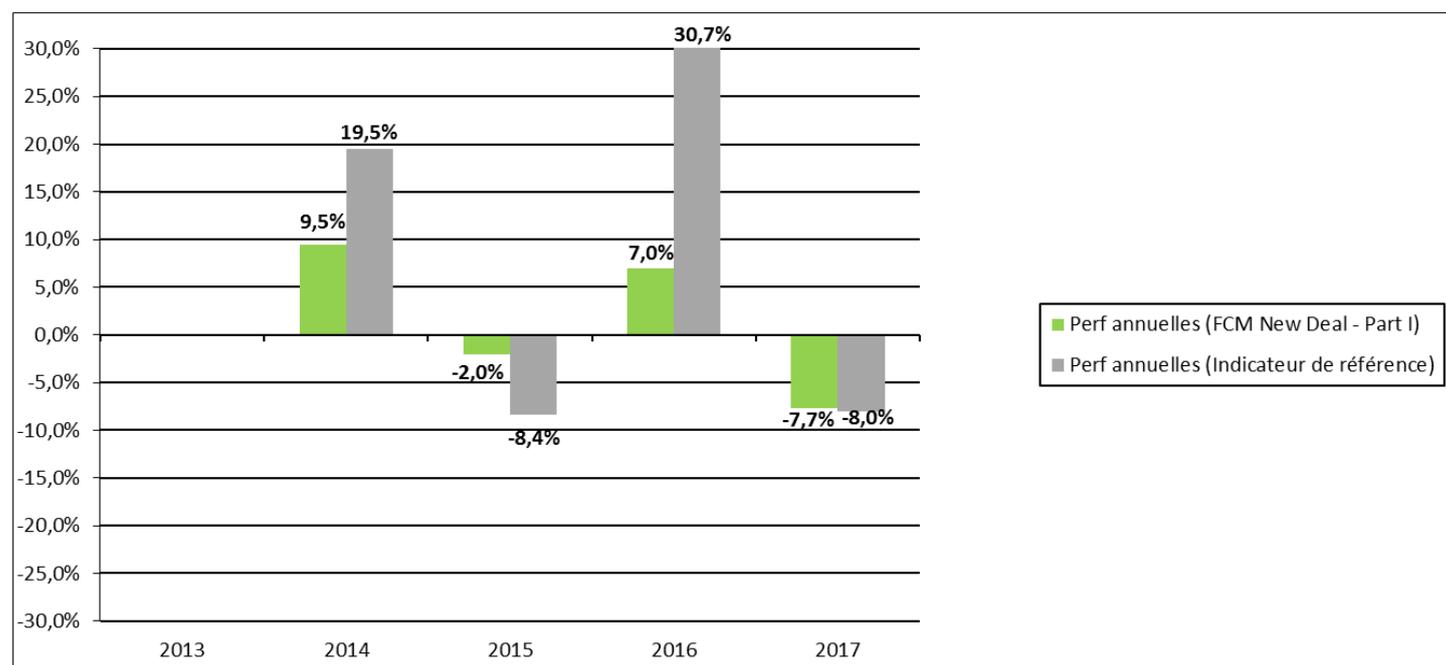
### III. FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée (non acquis à l'OPCVM)	3.01 % TTC maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3.01 % TTC maximum de l'actif net
Ce chiffre se fonde sur les frais annualisés de l'exercice précédent, clos en décembre 2017, et peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la partie Frais et commissions du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de C&M Finances, 10 rue du Colisée, 75 008 Paris. Tel 01.58.56.38.80.

### IV. PERFORMANCES PASSES



- OPCVM créé en 2013, la part P a été lancée le 19/11/2013.
- Les performances passées ont été évaluées en euro.
- Pour réaliser ce graphique, l'ensemble des frais ont été pris en compte.
- Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances de l'OPCVM et de l'indicateur de référence sont calculées coupons nets réinvestis.
- L'indice de référence a été modifié : jusqu'au 31 mars 2015, il s'agissait de l'indice MSCI World calculé en euros et dividendes nets réinvestis. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, il s'agit de l'indice MSCI World Energy sector calculé en euros et dividendes nets réinvestis.

### V. INFORMATIONS PRATIQUES

- Le dépositaire est BNP Paribas Securities Services (Adresse du siège social : 3 rue d'Antin, 75002 Paris).
- Toute information supplémentaire sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, autres informations pratiques), peut être obtenue sur simple demande auprès de C&M Finances, 10 rue du Colisée, 75008 Paris. Tel : 01.58.56.38.80.
- C&M Finances publie de nombreuses informations (notamment la valeur liquidative) sur son site internet : <http://www.cm-finances.com/>.
- La législation fiscale française peut avoir un impact sur les investisseurs.
- La responsabilité de C&M Finances ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marché Financiers.
- C&M Finances est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marché Financiers.
- Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/01/2018.